

Extrait du Commune de Saint-Cergues

<http://www.saint-cergues.fr/spip.php?article884>

Les Voirons - zone protégée

- Cadre de vie - Environnement, agenda 21 - Les espaces naturels -

Date de mise en ligne : dimanche 17 janvier 2010

Description :

Le massif des Voirons est protégé par différentes mesures. *Source* [DIREN](#)

Commune de Saint-Cergues

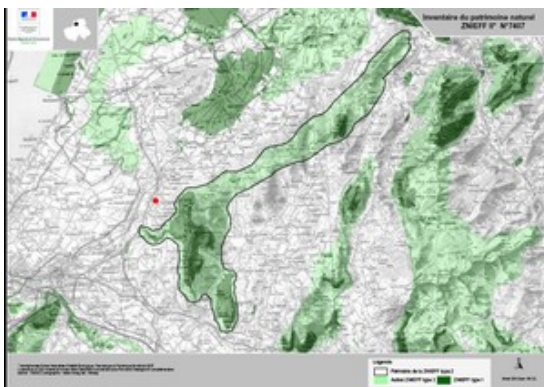
Le massif des Voirons est protégé par différentes mesures. Source [DIREN](#)

Znieff de type 1 : Les Voirons et le ravin de la Chandouze



Le massif des Voirons s'étire selon un axe nord-sud du col de Saxel à la vallée de la Menoge d'où il domine de ses 1480 m le bassin lémanique. Il s'abaisse à 500 m d'altitude en limite de Saint-Cergues et Cranves-Sales dans le profond ravin de la Chandouze. La forêt (hêtraie, hêtraie-sapinière et pessière) en occupe la quasi-totalité, les secteurs rocheux sont à peine présents et les zones en herbes (essentiellement des pâtures) concentrées à la Gaillardiaz. A cette végétation s'ajoute une petite tourbière dans la partie nord du massif, ainsi qu'une végétation collinéenne dans le ravin de la Chandouze situé à plus basse altitude. Malgré une certaine uniformité dans le couvert végétal, le massif des Voirons et le ravin apparaissent comme diversifiés et riches sur le plan écologique. On y note la prépondérance des espèces montagnardes et subalpines : le Chamois et le Cerf sont présents sur ce territoire où le Lynx a été observé à plusieurs reprises. Le Grand Tétrás a malheureusement désormais totalement disparu. Subsistent toujours la Gélinotte des bois, le Cassenoix moucheté, le Pic noir et la Chouette de Tengmalm, le Lézard vivipare dans la tourbière, et le Lézard vert à la Chandouze. La flore est riche de plusieurs centaines d'espèces dont plusieurs protégées, dont le Sabot de Vénus à la Chandouze (réputée pour ses orchidées), la Pyrole moyenne, la Gagée jaune, l'OEillet superbe. La Linnée boréale, autrefois signalée, n'a par contre jamais été retrouvée.

Znieff de type 2 : Chainons Occidentaux du Chablais



Le massif du Chablais appartient aux « Préalpes » au sens géologique du terme. Ceci signifie qu'en dépit de sa position périphérique, une grande partie des roches qui le constituent proviennent pourtant des zones les plus internes de la chaîne : elles ont ainsi été transportées par "charriage" sur des distances considérables lors des phases de la surrection alpine. Sur les Voirons, flysch gréseux et conglomérats constituent les roches dominantes. L'ensemble naturel décrit, situé à l'ouest du Chablais, concerne l'échine jalonnée par les Voirons, puis le Forchat et la montagne d'Hermone plus au nord. Ce chaînon, qui n'atteint pas 1500 m d'altitude, bénéficie néanmoins d'un climat très arrosé. L'ensemble, très boisé, occupe essentiellement l'étage montagnard. Malgré une certaine uniformité du couvert végétal, l'ensemble présente un intérêt biologique important. On observe ainsi certains types d'habitats naturels remarquables (tourbières de transition), et une flore intéressante inféodée aux zones humides (Laîche des bourbiers, Fougère des marais, Scirpe de Hudson...), aux forêts (Sabot de

Vénus, pyroles...) ou à certaines stations sèches (Cotonnière naine, Cotonnière pyramidale...).

La faune forestière est très bien représentée avec par exemple les ongulés (Cerf élaphe, Chamois...) ou l'avifaune (Bécasse des bois, Chevêchette d'Europe...). La présence du Grand Tétrás, encore attestée à une époque récente, n'est malheureusement plus qu'un souvenir ; le Tétrás lyre est cependant encore présent. Enfin, libellules et batraciens (Sonneur à ventre jaune) sont nombreux dans les zones humides.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble dont les échantillons les plus représentatifs en terme d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I (tourbières, forêts, zones sommitales...) au fonctionnement fortement interdépendant. Il souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

- ▶ en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ;
- ▶ à travers les connections multiples existant avec d'autres ensembles naturels du Chablais.

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager.

Arrêté préfectoral de protection du biotope



La commune est soumise à l'arrêté préfectoral de biotope APPB017 Massif des Voirons en date du 12-01-1987 d'une superficie de 975 ha. Il s'agit d'une servitude selon l'article L.411.1.1 du Code de l'environnement.

Cet arrêté crée et délimite un site de protection. Il règlemente la circulation, les activités forestières, les travaux, les activités sportives et touristiques ainsi que certaines dispositions particulières.



Arrêté du Biotope

Il est géré par un Comité Consultatif.

Site Natura 2000



Un site Natura 2000 concerne la commune de Saint-Cergues. : Massif des Voirons

Description du site : Habitat majeur pour le Lynx. Le petit Massif des Voirons domine l'avant pays chablaisien. La nature géologique remarquable du site correspond à la nappe de charriage du Chablais (grès, conglomérat...). Il

Les Voirons - zone protégée

s'agit d'un massif forestier de moyenne altitude (pessières, sapinières), peu morcelé.